

du Traité sur les eaux limitrophes, joue un rôle actif et précieux dans ce secteur. La CMI exerce en effet certaines fonctions de réglementation et peut, à la demande des gouvernements, effectuer des études spéciales et formuler des recommandations.

Aux termes d'un mémorandum déclaratif d'intention signé le 5 août 1980, les deux gouvernements se sont mis d'accord en vue d'élaborer un accord de coopération sur la réduction des polluants atmosphériques transfrontières. Ce problème, et plus particulièrement le phénomène des pluies acides, présente une menace grave dans de vastes régions des deux pays. Les négociations entreprises en juin 1981 en vue de parvenir à un accord sur la pollution atmosphérique transfrontière se poursuivent. En février 1982, le Canada a officiellement proposé de réduire les émissions de SO₂ de 50 % d'ici 1990, à condition que les États-Unis en fassent autant - étant donné les preuves scientifiques selon lesquelles les pluies acides constituent une grave menace pour l'environnement. L'administration américaine accorde une attention moins urgente que le Canada à cette menace qui pèse sur l'environnement.

Aux termes des accords de 1972 et 1978 sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs, le Canada et les États-Unis se sont engagés à mener des efforts de coopération pour assainir ces eaux. Le Canada est par ailleurs de plus en plus préoccupé par le problème de l'élimination des déchets dangereux et toxiques, particulièrement dans la région des Grands lacs. En outre, plusieurs réunions bilatérales ont été tenues sur le problème que présente l'élimination des déchets dangereux et toxiques dans la région du Niagara. Un comité bilatéral a été créé en 1981 pour contrôler le déversement de déchets toxiques dans le Niagara.

Une autre grande source de préoccupation est le projet de dérivation de la Garrison, au Dakota du Nord, qui, s'il est achevé, provoquera la pollution du bassin de la baie d'Hudson au Canada et compromettra l'industrie des pêches au Manitoba. Parmi les autres sujets d'intérêt permanent, mentionnons le trafic des pétroliers sur la côte ouest ainsi que celui qu'entraînerait l'aménagement proposé d'une raffinerie à Eastport, dans le Maine, et le projet américain d'inondation de la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique.

Relations de défense

La coopération très étroite entre le Canada et les États-Unis au cours de la Seconde Guerre mondiale a servi de base à un processus permanent de planification commune des politiques de défense. À cet égard, la Commission mixte permanente de défense, établie par l'Accord d'Ogdensburg de 1940, assure des consultations continues quant aux questions bilatérales en matière de défense. D'autre part, le Canada et les États-Unis sont membres fondateurs de l'OTAN. Enfin, l'Accord concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) conclu entre le Canada et les États-Unis assure depuis 1958 le commandement commun de la défense